

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2014

Présents : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, PRIETO, CHEVALLET, GUILLAUD, FOROT

Mmes COLLOMB, CURTO, GUINET, GARIN, VERRIER, VALLA

Absents excusés : MM. FAIVRE-PIERRET (pouvoir J. GARIN), SEYVE (pouvoir E. ORTIZ) Mme ZIMMERMANN (pouvoir E. GUINET)

Ordre du jour

- Vote des tarifs
- Délibération SEDI
- I.A.T.
- Délibération proposition d'honoraires Me FESSLER
- Convention ERDF
- CAPV – transfert compétence haut débit
- Logement école
- Point sur le musée et cœur de village
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à faire sur le précédent compte rendu ; réponse négative. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TARIFS

Ernest ORTIZ détaille point par point les différents tarifs appliqués par la Commune et qui ont été discutés en commission Finances.

Une augmentation de 2% est appliquée pour la plupart d'entre eux et les nouveaux tarifs 2015 s'établissent comme suit :

(Tableau à mettre)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les nouveaux tarifs pour 2015 ; ceux de location des salles Pallas et St Michel sont votés pour 2015 et 2016.

SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère)

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique, le poste Massard sera remplacé, après de nombreuses discussions quant à son emplacement ; il sera implanté contre la butte du chemin d'accès.

Coût des travaux : 88000 € (pris en charge par le SEDI)

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour les travaux de remplacement du poste Massard.

La demande d'enfouissement de la ligne électrique le long de la RD 50, entre Précuit et Le Calatrin a reçu l'accord du SEDI qui prend en charge le coût de l'opération : 74000 €

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement.

En ce qui concerne l'enfouissement simultané de la ligne de téléphone, ceux-ci seront en partie à la charge de la Commune pour un montant de 13615 € ; le SEDI couvrira le restant, soit 4750 €.

Ces travaux débuteront la 2^e quinzaine de janvier ; l'entreprise Eiffage prendra ensuite le relais ; fin des travaux en février.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de faire les travaux d'enfouissement de la ligne téléphone de la zone Précuit-Le Calatrin.

Concernant l'éclairage public, il a été demandé au SEDI ses conditions pour l'entretien des points lumineux sur la commune ; celui-ci propose un contrat de 3 ans pour l'entretien deux fois par an et un montant de 2200 €.

Le Conseil Municipal reporte sa décision.

IAT (indemnité d'administration et de technicité)

Cette indemnité, votée le 16 mai 2003, est perçue par tous les agents titulaires de la commune. Elle est calculée selon une base fixe liée au grade, multipliée par un coefficient qui va de 0 à 8 et attribuée par arrêté du Maire deux fois par an. Désormais, il est obligatoire de verser cette indemnité chaque mois.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il donne son accord pour la reconduction de cette indemnité en 2015 et son règlement mensuel. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

PROPOSITION D'HONORAIRES DE Me FESSLER

Une demande a été faite à Me FESSLER, avocat de l'Association des Maires, pour lui confier le suivi et le contrôle juridique de tous les documents nécessaires à l'élaboration du nouveau PLU (plan local d'urbanisme) en plus des affaires, contentieuses et litiges dont il s'occupe déjà pour la Commune.

Me FESSLER a répondu favorablement et a adressé sa proposition d'honoraires.

- Suivi du PLU et des contrats de concessions publiques : 7500 € H.T. maximum sur la base d'un coût horaire de 150 €
- Suivi et aide au licenciement d'agents contractuels : 1200 € HT. maximum

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier à Me FESSLER le suivi et le contrôle juridique de tous documents nécessaires à l'élaboration du PLU et de lui verser les honoraires demandés.

CONVENTION ERDF

ERDF peut mettre à la disposition des communes des données numériques, tels que plans cadastraux des réseaux électriques.

Pour cela il est nécessaire de signer une convention qui définit les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux électricité entre ERDF et la commune.

La prestation est gratuite pour une première demande et de 200 € pour une seconde demande.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal qui, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ERDF.

Travaux à la salle Pallas : depuis sa construction, il n'y a qu'un seul compteur électrique pour la salle et le restaurant.

Il s'avère nécessaire de poser deux compteurs séparés pour une plus juste répartition des consommations et des dépenses, le compteur du restaurant sera donc au nom du gérant et celui de la salle au nom de la Commune.

Les travaux à la charge de la commune seront exécutés en partie par ERDF pour un montant de 3151.54 € et pour le reste par une entreprise. Un devis de 5 800 € a été établi par l'entreprise JACQUET et le Conseil Municipal décide de demander un autre devis avant décision.

CAPV

Pour que le Pays Voironnais puisse déployer le réseau de communications électroniques en totalité sur le territoire, il faut dans ce domaine un transfert de compétence et une modification de statuts.

La CAPV demande aux communes leur accord. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal qui, après délibération, décide à l'unanimité, d'accepter le transfert de compétence au Pays Voironnais et la modification des statuts.

LOGEMENT ÉCOLE

Un logement de l'école publique loué à Madame LAINE va être libéré ; celui-ci a été demandé, à titre de dépannage, par Madame GAUJOUR.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour louer, jusqu'à fin juin 2015, l'appartement à Madame GAUJOUR. Réponse positive du Conseil.

POINT SUR LE MUSÉE et LE CŒUR DU VILLAGE

Ernest ORTIZ précise à l'assemblée que les ateliers participatifs organisés sont un succès : beaucoup de personnes intéressées et ayant des idées innovantes.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Centre de Gestion, avec qui la Commune a signé un contrat groupe pour le personnel communal, propose une augmentation de cotisation de 5 %.

Accord positif au Conseil Municipal.

VŒUX ET REPAS DU PERSONNEL

Rappel : cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la population : 11 janvier à 11 h, salle Pallas

Repas de fin d'année offert aux seuls employés communaux le 17 janvier.
Une participation financière sera demandée aux membres du Conseil Municipal, leurs conjoints et aux conjoints des agents de la commune.

Monsieur le Maire souligne la réussite de toutes les manifestations qui ont été organisées tout dernièrement : marché de Noël, Téléthon, repas des anciens pour lequel il remercie chaleureusement les membres du CCAS qui l'ont servi et animé.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Bâtiments : H. PRIETO souligne que les travaux de réparation de la sacristie sont en cours ; le toit est fait, reste la maçonnerie.

Voirie : J. FOROT précise que l'entreprise BARDIN a réalisé des arasements pendant trois jours et des curages de fossés.

Des problèmes de sécurité et de vitesses sont constatés au niveau de la route qui monte à l'église ; un projet de mise en sens unique est évoqué : à étudier.

Le Conseil Général a refusé d'accorder une nouvelle sortie sur la RD 50 à hauteur de la propriété COSTE, par contre, le Pays Voironnais a donné une réponse positive pour le déplacement face au stade de l'arrêt de bus.

Jérôme FOROT souhaite de l'aide dans sa commission par un partage des tâches mais il y aurait besoin qu'un élu de plus intègre la Voirie.

Ecole : S. CURTO est maintenant aidée par Elodie GUINET (pour les NAP) et Christiane COLLOMB (pour la crèche). Lors du dernier comité de pilotage, avec parents et enseignants, un bilan des NAP plutôt positif a été fait ; on constate une certaine fatigue chez les plus petits.

Elle donne lecture au Conseil d'une lettre qu'elle souhaite envoyer à tous les parents et enseignants concernant les problèmes de stationnements gênants et dangereux sur le parking de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

Le bail de L'APPMA (société de pêche) arrivant à échéance, la société demande à signer un nouveau bail jusqu'en 2020.

Prochain Conseil Municipal : le 23 janvier 2015 à 20 h 30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.